

Réf: Dossier 278311

Avis de constitution

SOCIETE « DACK TERRE PRECIEUSE »

Siège Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE, Lot 21,
Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 04/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DACK TERRE PRECIEUSE »

Objet : EXPLOITATION MINIERE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE, Lot 21,
Ilot 1

Dirigeant(s) Mme N'DRI DOWAH BARBARA AUDE ANNICK
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00183 du 09/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01088/GTCA/RC/2024 du 09/01/2024

